

## TÉMOINS EXPERTS POLICIERS

Le fait que l'Association avait utilisé à quelques reprises les services d'un témoin expert policier provenant de la Sûreté du Québec, dans le cadre d'une défense présentée dans le contexte d'une poursuite criminelle ou déontologique, n'avait jamais causé de problèmes jusqu'à ce qu'un officier de la DNP à la Sûreté du Québec y fasse obstacle en invoquant une incompatibilité en raison du fait que le témoin est produit par la défense et en invoquant l'article 117 de la *Loi sur la police* relativement au double emploi.

Plusieurs échanges ont eu lieu à ce sujet au Comité paritaire et conjoint afin de dénouer l'impasse, mais entre-temps nous nous sommes aperçus que la problématique soulevée avait gagné également le Service de police de Montréal, l'École nationale de police et le ministère de la Sécurité publique.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre quelques semaines plus tard que le ministère de la Sécurité publique avait entrepris des travaux sur la question par la formation d'un comité de travail sans qu'aucune association policière n'ait été invitée à y participer. Nous pouvons retrouver sur ce comité des représentants de l'École nationale de police, des représentants des organisations policières de Montréal et de la Sûreté du Québec, ainsi que des représentants du ministère de la Sécurité publique.

J'ai aussitôt communiqué avec la sous-ministre aux Affaires policières M<sup>me</sup> Marie Gagnon, afin de vérifier cette information et lui transmettre nos doléances que je qualifierais d'impair de la part du Ministère. Je l'ai également informée de notre intention de s'adresser par écrit au comité de travail afin de lui manifester notre inconfort et, du coup, notre argumentation sur le sujet. À cet effet, une correspondance fut envoyée à M<sup>me</sup> Gagnon le 28 septembre dernier. Vous pouvez consulter cette correspondance en vous rendant sur notre site Web, à la page d'accueil de la section « Membres », sous la rubrique « Correspondances » (en-dessous de « Bulletins »).



Pierre Veilleux, président